

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5298**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Analyses de biologie médicale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 20	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331 Santé

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien supérieur en Analyses de biologie médicale réalise, sous la responsabilité du biologiste ou du directeur du laboratoire, dans le respect de la réglementation en vigueur, des examens de laboratoire. Pour effectuer des prélèvements sanguins dans les laboratoires ou services de biologie médicale, il doit être titulaire du certificat de prélèvement.

Il prélève et conditionne les échantillons, contrôle les modalités de leur transport et procède à leur traitement pré-analytique.

Il gère les réactifs et les consommables, contrôle les appareillages et assure leur maintenance.

Il réalise des analyses de biologie médicale selon des modes opératoires validés.

Il conduit et contrôle un protocole de nettoyage, de décontamination et de désinfection.

Il procède à la validation analytique des résultats, à leur saisie, leur transmission et leur archivage.

Il contribue à l'adaptation et à l'amélioration des modes opératoires existants.

Il contribue à l'organisation et au fonctionnement du laboratoire, et transmet des informations pour contribuer à la continuité du service.

Il analyse et prévient les risques liés aux activités du laboratoire.

Il se forme, participe à la formation des stagiaires et à leur évaluation, ainsi qu'à l'intégration des nouveaux personnels.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

laboratoires de biologie médicale, dispensaires, centres de transfusion, laboratoires de recherche médicale et vétérinaire, secteur agroalimentaire.

technicien de laboratoire d'analyses médicales, laborantin d'analyses, technicien biologiste médical, technicien d'analyses médicales

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1302 : Analyses médicales

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- bases scientifiques et technologiques de la biologie médicale : ° biochimie

° microbiologie

° hématologie, anatomopathologie, immunologie

- analyses de biologie médicale

° analyses de biochimie médicale

° analyses de microbiologie médicale

° analyses d'hématologie et d'anatomopathologie médicales

- soutenance de rapport de stages.

- langue vivante étrangère

- mathématiques

- sciences physiques et chimiques

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.

En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté de création du 19/06/2007 Première session en 2009

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.legifrance.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :